



Ville de Marnay

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 mai 2024

Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay

Membres présents : BALLOT Vincent – BERÇOT Françoise - DARROY Bernadette - FASSET Jean-Louis –GROSJEAN Sandrine – MADIOT Bernadette - MERCIER Mélanie – MORCHE Bernard – MOUCHOT Yves – SCHWEITZER Annie - THIELLEY Bénédicte -

Absent excusé : ZANGIACOMI Pierre

Pouvoirs : Bernard DUTILLEUL à THIELLEY Bénédicte – Bernard GIRARD à BALLOT Vincent –RONDOT Jérémy à GROSJEAN Sandrine

Mme GROSJEAN Sandrine a été nommée secrétaire.

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués :15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26/03/2024 ;
- Fixation d'une indemnité de fonction à deux conseillers municipaux délégués ;
- Optimisation de l'installation communale de l'éclairage public : demande de subvention fonds vert ;
- Fête de la musique : fixation du tarif du droit de place ;
- Avenants aux travaux MFS/Agence postale et mairie ;
- Gîte de Compostelle : modification du tarif de location ;
- Modification des tarifs et modalités de location de la salle culturelle ;
- Mise en place d'une billetterie en ligne pour la salle culturelle : fixation des tarifs ;
- Echange sur la création d'un comité des fêtes ;
- Personnel communal : instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- Camping : bail emphytéotique (parcelles C 10, 12, 13, 565, 816) ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de délibérations mais juste des échanges concernant les sujets suivants : création d'un comité des fêtes, Camping : bail emphytéotique (parcelles C 10, 12, 13, 565, 816)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26/03/2024

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance du 26 mars 2024

Aucune observation n'est formulée.

Vote : 14 pour

2. Fixation d'une indemnité de fonction de deux conseillers municipaux délégués – DCM 2024/30

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil de voter une indemnité à deux conseillers municipaux au vu des tâches déléguées et effectuées.

Le vote est donc proposé pour :

Madame BERÇOT Françoise conseillère municipale déléguée au fleurissement, à l'embellissement de la commune en tant que référente ainsi que déléguée à la relation avec les associations à but social .

M. FASSET Jean-Louis conseiller municipal délégué au suivi des travaux et des chantiers ainsi que pour son rôle au service technique (astreinte en tant que relais) .

M. le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas, l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Madame BERÇOT et Monsieur FASSET ne participent pas au vote.

Vote : 12 pour

3. Optimisation de l'installation communale de l'éclairage public : demande de subvention fonds vert – DCM 2024/31

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024/26 du 26 mars 2024 concernant les travaux d'optimisation de l'installation d'éclairage public. En effet, 68 points lumineux de la commune (sur environ 400) ne sont pas encore équipés en LED.

Le coût total des travaux s'élève à 39 000 € .

M. le Maire propose de solliciter l'Etat au titre du fonds vert pour un montant de 12 240 €.

L'ensemble du Conseil Municipal sollicite donc à l'unanimité l'aide de l'Etat et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	39 000 €	SIED 70	12 240.00 €
		Etat/Fonds vert	12 240.00 €
		Autofinancement	14 520.00 €
TOTAL	39 000 €	TOTAL	39 000.00 €

Vote : 14 voix pour.

4. Fête de la musique : fixation du tarif du droit de place – DCM 2024/32

Monsieur le Maire rappelle que lors des manifestations culturelles et sportives organisées par la commune, nous accueillons des food-trucks et d'autres points de restauration.

Il y a lieu de fixer un tarif pour ce droit de place. M. le Maire propose de fixer à 30 € le droit de place pour les stands de restauration des professionnels.

Par ailleurs, une réunion a été fixée le lundi 13 mai 2024 pour finaliser le programme de la fête de la musique. Une autre réunion est programmée la semaine suivante avec l'ensemble des participants.

Vote : 14 voix pour.

5. Avenants aux travaux MFS/Agence postale et mairie - DCM 2024/33

Monsieur le Maire présente au conseil les différents avenants relatifs au marché de création de la Maison France Services/agence postale ainsi que pour le réaménagement du secrétariat de mairie .

Ces avenants concernent le lot 1 (augmentation de la hauteur du passage entre le dégagement de l'ascenseur et la salle de réunion au rez-de-chaussée) , le lot 7 (calage supplémentaire du plancher en bois dans le bureau de poste) ,les lots 10 et 11 (un raccordement des gaines existantes sur un extracteur dans les combles pour optimiser le débit d'air, l'installation d'une régulation à débit variable en fonction du taux de CO2 en gaine est également prévue ainsi que la pose d'un radiateur dans le local accueil mairie/MFS au RDC).

Le total des avenants s'élève à 10931.34 € HT

Vote : 14 voix pour.

6. Gîte de Compostelle : modification du tarif de location – DCM 2024/34

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal les tarifs concernant le gîte d'étape de la commune. Actuellement, le gîte est loué 18 euros par personne. Ce prix comprend la nuitée à 15 euros et la location de draps pour 3euros (celle-ci étant optionnelle).

Pour faciliter l'organisation et par mesure d'hygiène, les kits de draps seront à présent systématiquement inclus dans le tarif de location. M. le Maire propose le tarif de la nuitée à 20 euros par personne.

Vote : 14 voix pour.

7. Modification des tarifs et modalités de location de la salle culturelle – DCM 2024/35

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023/40 du 04 juillet 2023 concernant les tarifs de location des salles communales.

Suite à ce fonctionnement d'environ une année, il paraît nécessaire d'ajuster les tarifs notamment pour la salle culturelle Anne Frank.

Le Maire propose d'instaurer un tarif chauffage (en dehors de la période hivernale) facturé seulement s'il est utilisé. Le tarif proposé est de 50 euros.

De plus, M. le Maire propose d'ajouter à la location le vendredi au tarif journée (uniquement en cas de non- location de la salle le weekend).

Vote : 14 voix pour.

8. Mise en place d'une billetterie en ligne pour la salle culturelle : fixation des tarifs – DCM 2024/36

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022/19 du 26 avril 2022 concernant le tarif des tickets spectacle à la salle culturelle.

En effet, les tarifs ne conviennent plus au vu de la programmation culturelle proposée.

Monsieur le Maire propose de fixer de nouveaux tarifs correspondant à une offre culturelle variée.

Quatre tarifs sont donc proposés : le tarif 1 à 10 €, le tarif 2 à 15 €, le tarif 3 à 20 € et le tarif 4 à 25 €.

De plus il précise qu'une billetterie en ligne sera mise en place prochainement afin de faciliter les réservations.

Vote : 14 voix pour.

9. Personnel communal : instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle – DCM 2024/37

Le Maire propose d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour l'ensemble du personnel communal. Le montant de cette prime pour chaque niveau de rémunération est établi comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond réglementaire	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300

M. le Maire expose que le versement de cette la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle s'effectuera en une fois sur les salaires de mai 2024 et sera proratisé selon la quotité de travail.

Il est rappelé que les crédits correspondants à cette prime sont inscrits au budget.

Vote : 14 voix pour.

10. Questions diverses

- Un retour est réalisé sur la réunion des Cités de Caractères qui s'est déroulée à Beaune le 04/04. Le nouveau président est Frédéric HENNING. Un regret est évoqué, la Région abroge les aides pour le financement des travaux d'aménagement urbains. Lors de cette réunion un échange a eu lieu avec Mme LHOMME Véronique architecte sur le projet de micro-centrale : il a été confirmé que la commune, suite aux visites effectuées en 2023, souhaitait une structure plus petite, en lieu et place du clapet actuel, sans rampe d'accès, pour ne pas défigurer une des points de vue majeur de la cité.

L'ensemble du conseil se réjouit de l'inauguration officielle de la nouvelle épicerie prévue vendredi 10 mai et souligne cette jolie initiative de Monsieur Kusade. L'implication de la commune est totale pour maintenir les activités de centre-ville.

- Un élu revient sur la commission de révision du PLU ainsi que sur son engagement de 24 mois. La révision du PLU a pour objectif de discuter sur le projet de développement de la commune. Sur les 10 années à venir, la commune ne devra pas dépasser les 5,8 hectares de construction. Il faut donc, plus que jamais, encourager la rénovation urbaine, et le bâti existant.
- Un courrier de la CCVM concernant le pôle scolaire a été adressé à la commune demandant si un terrain d'environ 60 ares serait disponible sur la commune pour la construction d'un nouveau pôle. L'ensemble du conseil s'interroge sur la réception de ce courrier puisqu'en novembre 2023, la CCVM avait déjà adressé un courrier à la commune dans lequel il était annoncé le lancement de la réflexion sur les travaux du pôle scolaire existant avec des études réalisées par un architecte. Ce changement de pied interroge sur la réelle volonté du président de la CCVM d'entretenir ce bâtiment. Un courrier de réponse du conseil sera adressé pour confirmer la nécessité d'utiliser et pérenniser les écoles dans le bâtiment du convent de Carmes.
- La date du forum des associations est fixée au 7 septembre et l'idée d'un pique-nique collectif est évoqué pour le 8 septembre.
- Le 3 juin, une réunion est prévue avec les commerçants de Marnay vis-à-vis du stationnement, occupation du domaine public pour les terrasses et la circulation en centre-ville. La gendarmerie a également été conviée. La validation des aménagements sera statuée autour du mois de novembre.
- M. le Maire a reçu la région concernant l'emplacement de l'arrêt du bus et les travaux à prévoir pour le rendre accessible PMR.
- Le conseil prend connaissance de la réponse favorable du préfet sur l'extension de la zone d'activité et de la problématique des eaux pluviales également pointée par la DDT.
- Le club de Tir à l'arc a envoyé un projet de tir à 70 mètres qui est dévoilé aux conseillers. Ce projet fait suite à la réunion sur l'aménagement du Paquey où les différentes associations sportives étaient conviées. Monsieur le Maire rencontrera prochainement le club de Tir à l'arc pour valider l'emplacement.
- Suite à la réception d'un courrier par l'association la Fauvanelle une réunion sera programmée prochainement.
- Une visite d'un terrain synthétique à Besançon est programmée le vendredi 31/05 à 11h.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,
Vincent BALLOT

La secrétaire de séance
Sandrine GROSJEAN



Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 07/05/2024

2024/30	Fixation d'indemnité de fonction conseillers municipaux délégués	Approuvée
2024/31	Optimisation de l'installation de l'éclairage public – demande de subvention Fonds vert	Approuvée
2024/32	Fête de la musique – fixation du tarif du droit de place restauration	Approuvée
2024/33	Avenants aux travaux MFS/agence postale/mairie	Approuvée
2024/34	Gîte de Compostel : modification du tarif de location	Approuvée
2024/35	Modification des tarifs et modalités de location de la salle culturelle	15 contre
2024/36	Mise en place d'une billetterie en ligne pour la salle culturelle : fixation des tarifs	Approuvée
2024/37	Personnel communal : instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel	Approuvée